



## Retraites : informations urgentes

Suite aux interventions UNSA (interpro, fonction publique, fédération et SE), les deux prétendus bogues découverts dans l'avant-projet de loi vont être « corrigés ». « Bogues prétendus » disons-nous, parce que l'ajout de ces injustices supplémentaires relevait de la volonté d'ajouter un coup de rabet supplémentaire au Code des pensions. La médiatisation de ces « bogues » et les interventions répétées de l'UNSA à tous les niveaux auront permis de peser. La fédération et ses syndicats — notamment le SE-UNSA particulièrement concerné par le volet « services actifs » — sont restés en liaison constante ; un contact permanent a été assuré parallèlement tant avec l'UNSA qu'avec l'UNSA Fonction publique.

### 1/ Fonctionnaires parents de 3 enfants

---

Le ministère de la Fonction publique vient d'annoncer que **le délai limite de dépôt des demandes sera porté au 31 décembre 2010** pour la prise en compte des conditions actuelles plus favorables.

### 2/ Services actifs d'instituteurs

---

Le décalage de 15 à 17 ans aurait sanctionné de fait les instituteurs ayant attendu d'avoir leurs « quinze ans de service actif » pour changer de corps (accès au corps des PE, à des corps de personnels d'inspection ou de direction, etc.). Ces collègues auraient perdu le droit de partir entre 57 et 62 ans et l'annulation de la décote à 62 ans. Le gouvernement a officiellement annoncé que ce problème serait spécifiquement corrigé dans le projet de loi.

### 3/ Les suites

---

La fédération et ses syndicats, comme l'UNSA et l'UNSA FP, resteront vigilants sur ce que seront les rédactions retenues. Nous assumerons une « veille syndicale » des travaux (notamment les travaux de commission des assemblées parlementaires). **Mais ces corrections ne changent pas le fond d'une réforme injuste... et justement condamnée par le mouvement syndical. La mobilisation doit se poursuivre résolument pour l'action interprofessionnelle du 7 septembre prochain.**